



HAL
open science

Les propositions complétives dans la Chronique originale de Frédégaire (l. 4, chap. 1-90)

Colette Bodelot

► To cite this version:

Colette Bodelot. Les propositions complétives dans la Chronique originale de Frédégaire (l. 4, chap. 1-90). Xe colloque international sur le latin vulgaire et tardif, Sep 2012, Bergame, Italie. pp.183-203. <hal-01054134>

HAL Id: hal-01054134

<https://hal.science/hal-01054134v1>

Submitted on 5 Aug 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Les propositions complétives dans la Chronique originale de Frédégaire (l. 4, chap. 1-90)

Abstract

The aim of this paper is to present the main changes that occur in the substantive clauses of the original Chronicle of Fredegar. While phonetic alterations implying a series of morphological neutralizations make it difficult to identify all the specificities of this type of subordinate clauses, it is possible to grasp general evolutionary tendencies. We will see that the AcI, which is supposed to have lost ground in Late Latin, remains very much alive in this text. However, its configuration often differs from that of Classical Latin, and the manners in which it competes with other substantive clauses fluctuate. Hybrid forms of substantive clauses also emerge. More generally, the boundaries between direct and indirect speech or parataxis and hypotaxis prove to be highly permeable.

1. *Introduction*

Nous nous proposons d'étudier les principaux changements intervenus dans le processus de subordination complétive dans le plus important texte historique rédigé en latin mérovingien du VIIe s. en Gaule, la Chronique dite de Frédégaire.

Même si les altérations phonétiques qui se manifestent à partir du IIIe s. et la neutralisation de nombreuses oppositions morphologiques rendent difficile l'identification de certaines formes verbales ou nominales au sein des complétives, on tâchera de dégager les principales tendances évolutives qui affectent la configuration interne ainsi que la distribution et l'opposition externe des différentes classes de complétives. Ces tendances vont souvent à l'encontre des attentes, notamment en ce qui concerne le sort de l'AcI. Pour un premier aperçu, nous renvoyons au tableau ci-dessous :

TABLEAU :

A.c.I.	130	54,17%
<i>quod p</i>	12	5,00%
<i>eo quod p</i>	4	1,67%
<i>ut, Ø, (ut) ne, (ut) non + Subj.</i>	69	28,75%
<i>quasi p</i>	1	0,42%
interrogation indirecte	24	10%
TOTAL :	240	100,01%

Fréquence des différents types de complétives¹

2. *Les propositions infinitives ou AcI*

En l'absence de verbes de sentiment introduisant des complétives, l'AcI dépend de verbes de sens volitif, perceptif, déclaratif et de verbes ou locutions impersonnels.

¹ Si plusieurs complétives du même type dépendent à l'intérieur d'une séquence d'un seul prédicat, elles ne sont comptées qu'une fois. En raison de certains cas douteux, les chiffres ne sauront être exacts à l'unité près.

2.1. AcI dépendant d'un verbe d'effort, d'ordre ou de permission

Par rapport au latin classique, l'AcI a étendu son domaine d'emploi après les verbes d'effort, d'ordre ou de permission.

En ce qui concerne les verbes d'effort, l'AcI est attesté avec *studeo* et un composé de *curo* :

(1a) *Prol. IV : cuncta [...] curiosissime quantum potui inseri studui*².

(1b) *IV,84 : quo ordine eiusdem tinsauri inter filius deuisi fuerant nun obmittam sed delucedato ordene uius uolumine inseri procurabo.*

Si ces constructions sont rares mais non inexistantes en latin classique³, il en va autrement de *permitto* + AcI, étranger au bon usage :

(2) *IV,73 : nec eum exinde excobere permiserunt.*

Par analogie avec *iubeo*, l'AcI complète chez Frédégaire aussi *praecipio* et *ordino*. On y observe certaines particularités d'emploi. Outre les nombreux cas du type de (3), où, suite à l'évolution vocalique, on ne peut plus distinguer l'infinitif actif et passif :

(3) *IV,78 : Dagobertus de uniuersum regnum Burgundiae exercitum promouere iobet*

on voit en (4) que l'actif occupe souvent arbitrairement la place du passif :

(4) *IV,49 : primatis et nobiliores cunctis [...] interficere ordinarit ;*

L'infinitif actif peut aussi céder la place au gérondif (Haag 1899 : 924) :

(5) *IV,65 : petens ut omnes Iudeos [...] baptizandum⁴ **preciperit**.*

Au sein d'un même énoncé, l'AcI peut enfin alterner avec une proposition au subjonctif :

(6) *IV,51 : **Iube** illum hominem [...] armare et procedat alius [...], *quique armatus ad singulare certamine.**

Si l'alternance peut s'expliquer ici par la coordination d'une première phrase complexe intégrant un AcI à une proposition simple avec subjonctif autonome, une telle lecture est exclue en :

(7) *IV,8 : omnes Gothus [...] Toletum adhunare precepit et omnes libros Arrianos **precepit ut presententur***

² Les exemples du corpus sont cités d'après *Frédégaire. Chronique des temps mérovingiens. (Livre IV et Continuations)*. Texte latin selon l'édition de J. M. Wallace-Hadrill. Traduction, introduction et notes par O. Devillers et J. Meyers, Turnhout, Brepols, 2001.

³ Cf. pour *studeo* Cic. *fam.* 13,26,4, pour *curo* Cic. *Phil.* 10,17.

⁴ L'interprétation de *baptizandum* comme adjectif verbal (Wirth-Poelchau 1977 : 37) n'est possible que si l'on admet une discordance de genre et de nombre avec *omnes Iudeos*.

où les deux propositions concernées sont nettement subordonnées. On y constate une différence d'ordre des mots : tandis que l'AcI est toujours préposé, la conjonctionnelle est ici postposée à *precepit*.

2.2. AcI dépendant de *facio*

Les fluctuations de la voix de l'infinitif sont particulièrement lourdes de conséquences dans le cas de *facio*, qui, par grammaticalisation, est en train de passer du statut de verbe plein à celui d'un semi-auxiliaire. Si avec un infinitif actif intransitif l'interprétation complétive avec AcI est plausible en :

(8a) IV,70 : *eamque ad priuato habeto uiuere fecit*.

elle est douteuse du fait de la voix incertaine de *baptizare* en :

(8b) IV,8 : *et omnes Gothos [...] baptizare fecit*.

De tels contextes ambigus ont favorisé le passage de la construction complexe avec AcI à la prédication simple, où *facere* assume par rapport à un infinitif actif le rôle d'un quasi-auxiliaire modal fléchi⁵ :

(8c) IV,85 : *Chunibertus et Pippinus hoc tinsaurum [...] Mettis facint perducere*⁶ ;

2.3. AcI dépendant d'un verbe de parole ou de perception

Des innovations porteuses d'avenir apparaissent aussi avec les *uerba sentiendi* et *declarandi*. L'AcI y est dans 62,16 % des cas postposé, dans 25,68 % antéposé au verbe introducteur⁷, ce qui confirme la constatation de Herman (1989 : 137-140) que l'AcI occupe, au contact de ces verbes, aussi bien la position initiale que finale.

Parmi les traits marquants, mentionnons la non-expression du sujet dans un nombre somme toute réduit de cas :

(9) IV,62 : *ad eundem reuertuntur nunciantes X (scil. se) pacem perpetuam cum Aeraclio firmasse*.

Les réfléchis sont, en général, correctement employés si l'on fait abstraction du remplacement de *suus* par *eorum* en cas de possesseurs multiples :

(10) IV,49 : *reliqui cernentes eorum esse uitae periculum Charoaldum [...] in regnum elegunt sublimandum*⁸.

⁵ Voir déjà Greg. Tur. *Hist. I, praef. : paschalis solemnitates inquirere fecit* (Bodelot à paraître).

⁶ Sur le fait que dans le syncrétisme formel des deux types, intransitif (8a) et transitif direct (8c), on trouve reproduit un schéma de syntaxe ergative, voir Bodelot (à paraître).

⁷ Dans 12,16 % des cas, le verbe recteur est enchâssé dans l'AcI .

⁸ De même IV,66

Cette pronominalisation préfigure fonctionnellement l'emploi, par ex., de *leur* et de *loro* en roman (Väänänen 1981³ : 124).

Pour l'expression de la postériorité, Frédégaire emploie à l'actif le plus souvent, correctement, le participe futur (normalement sans *esse*) ou l'infinitif *fore*, aussi dans les systèmes hypothétiques :

(11) IV,36 : *At ille : "Nequaquam", inquit, "istos regalia sceptrā suscepturus scias" :*

(12) IV,36 : *Videns itaque uir Dei periculum aliorum fore si suae seuiretate satisfaceret [...]*

L'effet de sens futur peut aussi se dégager du seul contexte ; c'est souvent le cas avec 'promettre' (Wirth-Poelchau 1977 : 14) :

(13a) IV,78 : *Ibique sacramentis Wascones firmantes semul et promittentes se omni tempore Dagoberto [...] esse fedilis :*

(13b) IV,74 : *et Francorum limete de illis partibus custodire promittent.*

Si l'on opte dans (13b) pour une interprétation active de l'infinitif, on voit apparaître la construction romane avec simple infinitif (fr. 'promettre de + infinitif').

Cette construction s'est étendue au verbe *peto* :

(14) IV,54 : *sed omnes [...] regis gratiam obnoxie petentes cum rege transagere⁹.*

Un expédient pour marquer la postériorité peut être à l'actif le gérondif (Haag 1899 : 924), au passif, l'adjectif verbal (Haag 1899 : 922 ; Wirth-Poelchau 1977 : 37 ; Kusternig 1982) :

(15a) IV,78 : *cumta que sui [...] leudibus Francorum inlecete perpetraverant, emendandum spondedit¹⁰*

(15b) IV,65 : *per quod cernens a circumcisis gentibus [...] emperium esse uastandum*

À titre exceptionnel, le participe en *-urum* est employé avec un sens passif, sporadiquement accompagné de *fore* :

(16a) IV,36 : *" Martirii coronam a me tibi inlaturam speras. "*

(16b) IV,36 : *Vir Dei respondit : " Si quod nunc usque sub regulare disciplinae abenis constrictum fuit uiolare conaris, nec tuis muneribus nec quibuscumque subsidiis me fore ad¹¹ te sustentaturum. "*

⁹ Dans IV,53 : *petensque Dagobertus cuncta [...] uelle recipere*, le trait volitif inhérent à *peto* est exprimé de façon pléonastique par *uolle*.

¹⁰ Sur la possibilité d'interpréter les formes en *-ndum* comme des adjectifs verbaux avec sens passif, voir n. 4.

¹¹ Sur *ad = ab*, voir Haag (1899 : 907).

Dans un cas, l'infinitif parfait passif semble se rencontrer dans un contexte induisant un sens de postériorité :

(17) IV,78 : *et semper se et regnum quem regibat Britanniae subiectum dicione Dagoberti [...] esse promisit.*

Mais on peut admettre que, plutôt qu'un futur passif classique du type de *subiectum iri*, c'est ici la forme *subiectum fore* qui est remplacée par *subiectum esse*, le participe parfait passif marquant le résultat acquis dans le futur.

Ce qui, d'une façon générale, frappe cependant le plus, c'est qu'à côté d'énoncés hypercorrects du type de :

(18) IV,36 : *At ille se ait iam saepius testatum esse, nisi uim abstraheretur se non discessurum.*

on trouve des énoncés présentant un mélange incongru soit de différents types d'hypotaxe :

(19a) IV,68 : *[...] dum se cernebant cum Dagoberto odium incurrisse et adsiduae expoliarentur.*

soit de parataxe et d'hypotaxe :

(19b) IV,36 : *Vir Dei respondit : " Si quod nunc usque sub regulare disciplinae abenis constrictum fuit uiolare conaris, nec tuis muneribus nec quibuscumque subsidiis me fore ad te sustentaturum. Et si hanc ob causam tu hoc in loco uenisti ut seruorum Dei caenubia distruas et regularem disciplinam macules, cito tuum regnum funditus ruiturum et cum omni propaginae regia dimersurum. "*

Dans (19b), Frédégaire maintient, d'une part, les coordonnées déictiques de l'énonciation directe et l'indicatif dans des subordonnées conditionnelles mais transpose, d'autre part, les assertives directes en propositions infinitives. C'est que la frontière entre discours direct et indirect est devenue flottante. D'où aussi le cas de figure inverse, beaucoup plus fréquent, où une infinitive de style indirect se voit substituer une proposition à l'indicatif :

(19c) IV,69 : *Hysacius ei obuiam mandans, pre timore imperatoris Tasonem cum suis infra murus Rauenne urbis armatum non audebat recipere.*

Ailleurs enfin, au sein d'une même séquence, Frédégaire abandonne, sans crier gare, le discours direct au profit du discours indirect :

(19d) IV,36 : *Diris post haec uir Dei increpationibus rex urguetur contraque Teudericus ait : " Martirii coronam a me tibi inlaturam speras ". Non esse tantae demenciae ut hoc tantum patraret scelus, sed pociores consilii se ageret utilia paraturum [...]*

Après les mêmes verbes de parole et de perception, l'AcI se substitue ensuite volontiers, sans raison apparente, à l'NcI : d'abord, après *creditur*, dans un énoncé dont la construction est dans l'ensemble peu grammaticale :

(20) IV,89 : *nam alium consilium secreta [...] macenauant, quem **credetur** non fuisse Deo placebelem ideoque non mancepauit effectum.*

puis, plus souvent, après *fertur*, forme quasi figée, qui figure toujours en position thématique initiale et joue pour ainsi dire le rôle d'un présentatif :

(21a) IV,66 : **Fertur** in eo prilio cento quinquaginta milia militum a Saracinis **fuisse interfecta**¹² ;

(21b) IV,87 : **Fertur** ibique plurima milia hominum fuisse gladio trucidati.

Dans (21b) sont croisées deux constructions infinitives, l'AcI et l'NcI (Haag 1899 : 928). L'AcI intervient enfin très rarement¹³ dans le sillage d'un verbe ou d'une locution impersonnels. Après *placere*, Frédégaire fait l'économie du sujet de l'AcI coréférentiel à celui de *reor* superordonné :

(22a) IV,36 : *At ille : " Non enim ", inquit, " reor **placere** Conditore X (scil. me) semul natali solo ob Christi timorem relecto dinuo repedare "*.

Quant à *melius esse*, il semble, dans (22b), impossible de savoir s'il régit deux AcI passifs ou deux infinitifs actifs avec COD :

(22b) IV,36 : *Tunc Teudericus ait, **melius esse** uirum Dei [...] honorare quam Dominum [...] ad iragundiam prouocare.*

3. Les propositions conjonctionnelles

3.1. quod p

La subordonnée en *quod* qui est censée remplacer en latin tardif l'AcI après les verbes déclaratifs et perceptifs est, avec douze occurrences, faiblement représentée. Une explication possible est que l'AcI est chez Frédégaire deux fois plus souvent postposé qu'antéposé au prédicat recteur, et occupe la place rhématique, qui revient chez d'autres auteurs tardifs volontiers à *quod p*.

Dans un seul cas *quod p* dépend d'un *uerbum declarandi* :

(23) IV,71 : *inter citera Chrothario regi **suggessit quod** illam parentem Francorum [...] non dibuissit umiliare ;*

Six complétives en *quod* entrent en séquence avec des verbes perceptifs, figurant dans 2/3 des cas à la forme participiale :

¹² Voir aussi IV,82 et IV,38, quoique *prilium* puisse ici représenter, du point de vue formel, aussi le sujet personnel de *fertur*.

¹³ Voir *placet* (IV,36), *oportet* (IV,38), *melius est* (IV,27 ; IV,36), qui relèvent de la modalité déontique, et *constat* (IV,76), qui relève de la modalité épistémique.

(24a) IV,36 : *uir Dei cernens quod nullis costudiis angeretur a nulloquo molestiam ferret [...]*¹⁴

(24b) IV,87 : *In crastendo uedentes quod Radulfo nihil preualuissint [...]*

On y a souvent l'impression d'une organisation discursive lâche peu propice au maintien de l'infinitive (Calboli 1987 : 25 sqq. ; Cuzzolin 1994b : 183) :

(24c) IV,90 : *Credetur a plurimis, hy duo Flaohadus et Willebadus, eo quod multa in inuicem per loca sanctorum de amicicias oblegandum sacramenta dedirant [...], quod iudicius Dei de eorum oppressione plurema multitudine liberassit et eorum perfedia et mendacia eos uterque interire fecissit.*

Ici, la complétive en *quod*, elle-même riche en syntagmes et intervenant après une causale en *eo quod*, a dû apparaître comme formellement plus claire que l'infinitive.

Occasionnellement, *quod p* sert d'explicitant à un pronom cataphorique ou fournit le contenu d'un SN (avec ou sans cataphorique) :

(25a) IV,26 : *Theudericus cum haec conperisset quod a Clothario pars regni sui [...] fuerat peruasum [...]*

(25b) IV,28 : *Sed hoc tantum inpedimentum habebat, quod saginam esset corpore adgrauatus.*

(25c) IV,44 : *uerba ignominiosa dixit, quod Chlotharius eodem anno omnimodis migraret de seculo*

Si la diaphore passe normalement pour un facteur favorisant l'emploi de *quod p* (Cuzzolin 1994a : 208 ; Bodelot 2000 : 73-83), elle a pu jouer aussi un rôle important dans le passage de *quod* relatif à *quod* complétif (Mayen 1889 : 5-12 ; 28-29 ; Serbat 2003 : 741).

Au cas où *quod p* entre en séquence avec un verbe d'accusation, son statut est incertain :

(26) IV,54 : *incusante Aighynane duci quod rebellione Wasconorum fuissent consciae [...]*¹⁵

Y a-t-on affaire à une complétive précisant le contenu du grief ou à une circonstancielle en dénotant la cause ?

3.2. eo quod p

Un argument en faveur du sens causal peut être fourni par *eo quod* employé dans le même contexte :

(27) IV,80 : *tantummodo a plurimis blasphemabatur, eo quod esset auariciae deditus*¹⁶.

¹⁴ *Cernens* est toutefois aussi bien représenté avec l'AcI.

¹⁵ Voir aussi IV,35.

¹⁶ Voir aussi IV,42.

Tandis qu'avec *quod* le lien causal ne se dégage que du contenu des propositions en présence (Serbat 2003 : 695-709), ce lien logique semble ici être souligné par l'ablatif *eo* pourvu du signifié d'origine (Serbat 2003 : 715-718).

Que *eo quod* n'ait cependant pas toujours un sens causal est montré par :

(28a) IV,68 : *uerba inproperiae [...] et menas aduersus Samonem loquitur, eo quod Samo et populus regni sui Dagobertum diberint seruicium.*

(28b) IV,3 : *Cumque Gunthramno perlatum fuisset, eo quod frater suos Chilpericus esset interfectus [...]*

où il introduit des complétives¹⁷, explicitant un support nominal ou dépendant d'un *uerbum declarandi*.

À une exception près, (25a), le verbe de la conjonctionnelle figure toujours au subjonctif. Contrairement à l'usage classique, *quod p* ne complète aucun verbe de sentiment. À la différence de l'AcI, cette complétive est toujours postposée au prédicat recteur¹⁸.

3.3. ut, Ø, (ut) ne, (ut) non + subjonctif

Vt p apparaît dans le corpus comme un rival plus redoutable de l'AcI que *quod p*. Ce type de subordonnée, qui n'est jamais antéposé, intervient à la suite de 69 verbes ou locutions appartenant à différentes classes¹⁹.

Dans 46,4 % des cas, il s'agit de verbes de sens volitif au sens large, dont le mieux représenté est *peto*. Dans un seul cas :

(29) IV,21 : [...] *nisi tantum cupiditatis instincto ut facultatem eius fiscus adsumerit.*

la subordonnée joue le rôle de complément d'un nom, en l'occurrence de *cupiditas*.

Occasionnellement, le prédicat introducteur est constitué d'une expression complexe qui, dans le cadre de la macro-phrase, est orientée vers une force directive :

(30) IV,35 : *placetis inter Colerinse et Sointense fiatur, ut has duas reginas [...] coniungerint conloquendum*²⁰.

Parfois, il empiète aussi sur la modalité assertive :

(31) IV,36 : *regi respondit, se consuetudinem non habere ut secularium hominum [...] famulorum Dei habitationes pandant introitum ;*

En dépendance d'une expression impersonnelle (5,8 % des cas), le contenu de *p* relève de la factualité :

¹⁷ Sur cet emploi rare à basse époque, voir Serbat (2003 : 721).

¹⁸ Voir encore Herman (1989 : 137-140).

¹⁹ Pour ces classes, voir par ex. Kühner / Stegmann (1914² : II, 2, 208-232 ; 234-247 ; 252-256) et Panchón (2003 : 366-444).

²⁰ Voir aussi (38).

(32) IV, 36 : **Euenit ergo ut** quadam die beatus Columbanus ad Brunechildem uenerit.

ou participe de la modalité déontique :

(33) IV,64 : " Sic **conuenerat, ut** singulare certamen priliandum debuissimus²¹ confligere "22;

Les complétives directives présentent, par rapport à la norme, les déviations suivantes. Pour les jussives, on repère, à côté des nombreuses infinitives, quelques rares énoncés comportant *iubeo*, *praecipio* ou *impero* + *ut* + subjonctif, construits indifféremment avec un accusatif ou un datif de la personne (Wirth-Poelchau 1977 : 14)²³ :

(34a) IV,72 : Dagobertus **Baioariis iobet ut** Bulgarus illus [...] interficerint.

(34b) IV,36 : **uicinus** monastirii per nuncius **imperat ut** nulli eorum [...] iter pandatur neque receptacula monachis eius [...] tribuantur²⁴.

À l'intérieur de *ut p*, on relève, outre la substitution de *eorum* à *suus*²⁵, une extension plus large que pour l'AcI de l'anaphorique aux dépens du réfléchi :

(35) IV,72 : ad Dagobertum expetint, **petentes ut eos** in terra Francorum manendum receperit²⁶.

La conjonction *ut* est parfois supprimée en dépendance de verbes pour lesquels son maintien est requis par la norme :

(36a) IV,70 : eum **compellins** uxorem quam habebat relinquerit et eam matremuniam acciperit ;

(36b) IV,54 : **iobet** Arneberto [...] eum [...] interficeret.

Pareille absence de conjonction se rencontre certes aussi dans la langue littéraire antérieure, par ex. chez Tacite:

(36c) Tac. ann. 13,15 : ubi Britannico **iussit** exsurgeret progressusque in medium cantum aliquem inciperet [...]

Mais tandis qu'il s'agit là d'un " phénomène de syntaxe expressive " (Panchón 2003 : 467), on a affaire chez Frédégaire à une liberté de *sermo cotidianus* qui tire parti de l'absence de censure propre à ce registre (Sznajder 2003 : 80).

²¹ Sur la redondance de *debuissent*, voir (37).

²² Voir aussi IV,36 : *non [...] dignum est ut [...]* ; IV,68 : *Non est possebelem ut [...]*.

²³ Pour la succession " AcI + *precepit* + *ut p* ", voir (7).

²⁴ À l'instar de *impero*, *persuadeo* admet lui aussi un objet direct animé : cf. le passif personnel dans IV,49 : *Persuasos ab ipso [...] ordinari*.

²⁵ Voir e. g. IV,58 : *ut gente [...] ei [...] expetirint ut ille post tergum eorum iret feliciter*.

²⁶ Voir aussi (36a).

L'orientation directive est parfois, de façon redondante par rapport au subjonctif de volonté, exprimé par *debeo* :

(37) IV,45 : [...] *petentes ut illa duodece milia soledorum [...] debuissent cassare*²⁷;

De tels agencements sont l'indice d'un affaiblissement du sens injonctif du subjonctif. Cette désémantisation rend flottante la limite entre modalité assertive et volitive dans les subordonnées au subjonctif dépendant d'un verbum *declarandi*²⁸. Dans ces énoncés, on repère de fait tout un continuum de nuances. Si dans des énoncés du type de :

(38) IV,40 : *Post tergum **indiculum direxit ut** Alboenus cum ceteris Warnacharium interfecerit,*

le contexte confère clairement au prédicat recteur et à *ut p* un sens jussif²⁹, la situation est moins nette en :

(39) IV,30 : *Ibique **datis sacramentis ut** a Teudericum **ne unquam** a regno degradaretur [...]*³⁰

La subordonnée *y* exprime le contenu d'une formule de serment solennel et participe par cette nuance d'engagement aux deux forces illocutoires assertive et directive. Mais beaucoup plus nombreux (15 ex.) sont les énoncés où une subordonnée au subjonctif est dotée d'une force assertive, et concurrence l'AcI. Une telle proposition se rattache ou bien directement au *uerbum declarandi* :

(40a) IV,36 : *regi **nunciant** uirum Dei inibi esset nec regis domibus metare uellit*³¹.

(40b) IV,63 : [...] *thinsauros in mare proiecerit, **dicensque** Neptuno munera daret ;*

ou bien intervient, plus souvent, après une première complétive de forme correcte dans une séquence de discours indirect :

(41) IV,22 : *ei **reuelatur** in sompnum ut surgens iret ad ecclesiam [...] : in medium ecclesia designatum locum illum sanctum corpus adesset.*

Les relatives ou circonstanciennes qui précèdent l'assertive au subjonctif *y* restent souvent à l'indicatif :

²⁷ Voir aussi (33).

²⁸ Pour cette explication du remplacement de l'AcI par *ut p*, voir aussi Herman (1963 : 46-47).

²⁹ Sur les complétives dépendant d'un *uerbum dicendi*, voir par ex. Bolkestein (1976 a, b).

³⁰ Voir aussi *e. g.* IV,76.

³¹ Étant donné l'accusatif *uirum*, on peut même *y* voir une construction hybride résultant du croisement d'un AcI et d'une complétive au subjonctif. Ce vulgarisme ne figure pas dans le texte de Jonas, *Vita Columbani* I,18 (éd. Haupt), où on lit : *regi nuntiant, uirum Dei inibi esse nec in regis domibus metare uelle*.

(42) IV,52 : *Dagobertus promittens, si id quod male gesserat emendabat, Chrodoaldus uitae periculum non haberit*³².

L'alternance des modes est particulièrement intéressante à étudier à la suite de *fertur*, où la subordonnée à verbe fini remplace à la base un NcI :

(43a) IV,81 : *Trebus annis circeter et fertur adhuc amplius per unumquemque diem mille soledus auri aeraries Saracinorum Constans emplebat.*

(43b) IV,82 : *plenus senectutae, fertur nonagenarius moretur*³³.

(43c) IV,67 : *Fertur faccione Dagoberti fuisset interfectus.*

L'indicatif semble y exprimer les faits certains, le subjonctif les faits incertains (Wallace-Hadrill 1960 : XXVIII ; Kusternig 1982 : 30). Dans tous les cas, le maintien du verbe conjugué peut s'expliquer par l'incidence étroite de *fertur* au seul complément périphérique. Que ces subordonnées ou séquences au subjonctif n'aient plus rien affaire avec *ut p* de force directive est montré par l'absence régulière de *ut*. Cette absence de subordonnant n'est pas sans engendrer d'ambiguïté. Ainsi en :

(44) IV,71 : *inter citera Chrothario regi suggessit quod illam parentem Francorum [...] non dibuissit umiliare ; multum exinde regis Francorum et Franci essint ingrati.*

il est impossible de savoir si, à la suite de *quod p*, la conjonction omise dans la seconde complétive est *ut* ou *quod* ; au prix d'une neutralisation du sens modal du subjonctif *essint*, on posera dans ce cas pour l'assertive une équation à trois membres : AcI = [*ut*] + subjonctif = [*quod*] + subjonctif.

Cette équivalence est corroborée par le recours à la négation *non*³⁴, qui est à la base l'indice d'une force déclarative de *p* (Orlandini 2001 : 73). Mais cette preuve est peu fiable du fait d'une alternance peu stricte de *non* et de *ne* chez Frédégaire. Que *non* se rencontre aussi en présence d'une orientation injonctive ressort de :

(45) IV,37 : *legationem ad Chlothario diregit, indecans se contra Theudebertum [...] hostiliter uelle adgrederi : Chlotharius in solatium Theudeberti non esset.*

À côté de *ne unquam* et du plus emphatique³⁵ *ut ne unquam*, maintenus régulièrement, à titre d'hyperurbanismes³⁶, dans les serments solennels du type de :

(46) IV,42 : [...] *sacramentum a Chlotharium acceptum ne unquam uitae suae temporebus degradaretur*³⁷.

³² Voir aussi e. g. IV,54.

³³ Voir aussi IV,85.

³⁴ Voir aussi (42) et (44).

³⁵ Voir, avec indications bibliographiques, Panchón (2003 : 453 n. 279).

³⁶ Voir à ce propos Herman (1963 : 57).

³⁷ Voir aussi IV,70 ; pour *ut [...] ne unquam*, voir (39).

ne intervient, conformément à la norme, après les verbes de crainte et d'empêchement³⁸ :

(47a) IV,36 : *uerebatur enim ne [...] dignitates atque honoris sui modum amputasset*³⁹.

(47b) IV,27 : *et Teudericum leudis suae tenebat ne illuc adgrederit*

Dans un seul cas :

(48a) IV,9 : *suspicans ne ipsa esset quam legati quaerebant [...]*

un verbe perceptif, engendrant usuellement une infinitive, est complété par *ne* + subjonctif, probablement par analogie avec les verbes de crainte. Cette construction n'est d'ailleurs pas sans rappeler *neque abest suspicio quin* attesté chez César :

(48b) Caes. Gall. 1,4,4 : *Neque abest suspicio [...] quin ipse sibi mortem consciuerit*⁴⁰.

qui, à côté de l'équivalent positif classique *suspicio est* + AcI, a pu faire conjecturer l'existence d'un *suspicio est ne* + subjonctif.

3.4. quasi + subjonctif

Comme un cas isolé de construction particulière, mentionnons enfin *dicens quasi* + subjonctif :

(49) IV,27 : *dicens quasi Theudebertus non esset filius Childeberti [...]*

En mémoire du sens contrefactuel que *quasi* peut véhiculer dans sa fonction comparative-conditionnelle, il continue ici comme introducteur d'une complétive assertive à exprimer de la part de l'auteur une réserve sur la vérité du contenu de *p* (Herman 1963 : 53) ; d'où l'émergence d'une polyphonie suite à une dissociation énonciative du chroniqueur et du sujet modal de l'énoncé (Orlandini 2004 : 108-109), qui peut, en l'occurrence, être rendue en français par le verbe "prétendre".

4. Les interrogatives indirectes

Sur 24 complétives se prêtant peu ou prou à une interprétation interrogative, seulement 3 présentent une syntaxe modale qui dévie de la norme classique. Contrairement à ce qui se passe en latin préclassique⁴¹, l'emploi de l'indicatif n'y admet pas de justification pragmatique :

³⁸ Sur *ne* "explétif", voir par ex. Serbat (1980 : 8) ; Orlandini (2001 : 76 ; 81).

³⁹ Voir aussi IV,44.

⁴⁰ À propos de l'emploi de *quin* après *non dico, nego, non ignoro, et sim.*, voir Kühner / Stegmann (1914² : II, 2, 266 A4).

⁴¹ Voir à ce propos L. Stephens (1985 [1986] ; Bodelot (1987 : 93-98 ; 1999 ; 2003 : 297-314).

(50a) IV,45 : *Langobardorum gens quemadmodum tributa [...] annis singulis dissoluebant referam, uel quo ordine duas ciuitates [...] cassauerant non abscondam.*

(50b) IV,84 : *Igitur post discessum Dagoberti regi quo ordine eiusdem tinsauri inter filius deuisi fuerant nun obmittam*

(50c) IV,90 : *Ailulfo [...] et Gysone [...] ad preuedendum que agebantur Agustedunum dirixerat*

L'indicatif intervient en (50a, b) après des verbes recteurs qui n'impliquent aucune incertitude⁴² (Wanner 1990 : 266) ; dans (50c), l'indicatif peut s'expliquer par une confusion de *que* interrogatif avec *que* relatif, l'indicatif dans l'interrogation indirecte ne se rencontrant, généralement, qu'à titre exceptionnel en concordance passée. Ce qui frappe dans les deux premiers exemples, c'est la postposition du verbe recteur, qui est rare en cas d'emploi du subjonctif⁴³.

En ce qui concerne les termes interrogatifs, *quod* est employé deux fois pour *quid* et *qui* une fois pour *quis*, ce qui est l'indice d'une fusion formelle avancée entre pronoms relatifs et interrogatifs (Väänänen 1981³ : 125) :

(51a) IV,36 : [...] *quoadusque ex eo regali sententia quod uoluisset decerneret.*

(51b) IV,73 : *Eo anno quod partibus Spaniae [...] contigerit non pretermittam.*

(51c) IV,64 : *Patricius ille girans capud conspocere qui postergum eius uenerit [...]*

Pour l'expression de la cause, *quur/cur* – à la différence du composé *qua de re*⁴⁴ – n'intervient qu'à la suite de verbes impliquant une interrogation associée à un état d'âme (Herman 1957 : 369-371) :

(52) IV,36 : [...] *conquestusque cum eo cur ab conprouincialibus moribus discisceret et inter septa secretiora omnibus christianis aditus non pateret*⁴⁵.

Ce contexte rend possible, par un glissement imperceptible, le passage de *cur* particule interrogative indirecte à *cur* conjonction causale (Herman 1957 : 371).

Les interrogatives indirectes totales sont très rares : outre deux disjonctives introduites par *utrum... an* :

(53a) IV,51 : *Iudicium Dei [...] cognuscatur, utrum huius culpae repotationes Gundeberga sit innoxia an fortasse culpabelis.*

(53b) IV,90 : *Willebadus trepedabat utrum peracederit an [...] repedarit*

on relève deux propositions introduites par *si* :

⁴² Que l'indicatif n'y soit cependant pas maintenu systématiquement est montré par (51b).

⁴³ Il s'agit, de façon significative, des deux énoncés où *quid* est remplacé par *quod* (51a, b).

⁴⁴ Voir IV,51 : [...] *inquirens qua de re Gundebergam [...] humiliasset.*

⁴⁵ Voir aussi *inrepare quur* (IV,36), en face de *inreparatur quod* (IV,35).

(54a) IV,36 : *Ibique usque ad mediam diem expectat si aliqui iter ad monasterium reuertendi prohibeat.*

(54b) IV,54 : [...] *cum eorum esset sollicitus si uellint [...] alium eius honores gradum sublimare ;*

Alors qu'après *expectat* le sens suppositionnel de *si* (Bodelot 1998 : 91-93) reste perceptible, le sens d'investigation inquiète de *sollicitus* suggère un emploi plus nettement percontatif⁴⁶. À la différence d'autres textes de la latinité tardive où *si* interrogatif est volontiers suivi de l'indicatif⁴⁷, le subjonctif est ici maintenu.

5. Conclusion

Les transformations structurelles subies par les propositions complétives chez Frédégaire sont les témoins d'une interaction symbiotique entre langue écrite et langue parlée. À la base, on observe encore une reproduction approximative des structures traditionnelles mais avec des concessions de plus en plus nombreuses faites au *sermo cottidianus*. Il en résulte ce que Banniard (2001 : 21) appelle un « monolinguisme complexe », qui, ouvert aux variations et incohérences et motivé collectivement (Banniard 2012 : 64), ne manquera pas d'aboutir à la crise et de céder la place à la diglossie carolingienne (latin / protofrançais).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Banniard, Michel, 2001, " Le latin mérovingien. Etat de la question ". In : Goullet, Monique / Parisse, Michel (éds), *Les historiens et le latin médiéval*, Paris, Publications de la Sorbonne : 17-30.
- , 2012, " Le latin classique existe-t-il ? ". In : Biville, Frédérique / Lhommé, Marie-Karine / Vallat, Daniel (éds), *Latin vulgaire – latin tardif IX*, Lyon, Maison de l'Orient et de la Méditerranée : 57-78.
- Bodelot, Colette, 1987, *L'interrogation indirecte en latin. Syntaxe – Valeur illocutoire – Formes*, Paris, Société pour l'Information Grammaticale.
- , 1998, " *Tempto si, subsisto si...* ou les propositions hypothétiques à sens 'final' chez les historiens latins ". In : Bureau, Bruno / Nicolas, Christian (éds), *Moussylanea*, Louvain-Paris, Peeters : 91-100.
- , 1999, " L'indicatif dans l'interrogation indirecte en latin : auteurs anciens vs. auteurs tardifs ". In : Petersmann, Hubert / Kettemann, Rudolf (éds), *Latin vulgaire – latin tardif V*, Heidelberg, Winter : 213-222.
- , 2000, *Espaces fonctionnels de la subordination complétive en latin. Étude morpho-syntaxique et sémantico-énonciative*, Louvain-Paris, Peeters.
- , 2003, " L'interrogation indirecte ". In : Bodelot, Colette (éd.) : 193-333.
- , à paraître, " Un exemple de grammaticalisation : les aboutissants de *facere* + proposition subordonnée / juxtaposée ". In : Longrée, Dominique / al. (éds), *Actes du 13^e Colloque International de Linguistique Latine (Bruxelles, 4-9 avril 2005)*.

⁴⁶ Sur l'évolution de *si* hypothétique vers *si* interrogatif, voir Bodelot (1987 : 82-85 ; 2003 : 258-263).

⁴⁷ Pour l'hypothèse que *si* interrogatif + indicatif ait pu jouer un rôle important dans l'expansion de l'indicatif dans l'interrogation indirecte, voir Bodelot (2003 : 324-325).

- Bodelot, Colette, (éd.), 2003, *Grammaire fondamentale du latin. Tome X. Les propositions complétives en latin*, Louvain-Paris-Dudley, MA, Peeters.
- Bolkestein, A. Machtelt, 1976a, " The relation between form and meaning of Latin subordinate clauses governed by *verba dicendi* ". *Mnemosyne* 29 : 156-175 ; 268-300.
- , 1976b, " AcI- and *ut*-clauses with *verba dicendi* in Latin ". *Glotta* 54 : 263-291.
- Calboli, Gualtiero, 1987, " Aspects du latin mérovingien ". In : Herman, József (éd.), *Latin vulgaire – Latin tardif. Actes du 1^{er} colloque international sur le latin vulgaire et tardif*, Tübingen, Niemeyer : 19-35.
- Cuzzolin, Pierluigi, 1994a, " On sentential complementation after *verba affectuum* ". In : Herman, József (ed.), *Linguistic Studies on Latin. Selected Papers from the 6th International Colloquium on Latin Linguistics*, Amsterdam-Philadelphia, Benjamins : 201-210.
- , 1994b, *Sull'origine della costruzione 'dicere quod': aspetti sintattici e semantici*, Firenze, " La Nuova Italia " Editrice.
- Haag, Oskar, 1899, " Die Latinität Fredegars ". *Romanische Forschungen* 10 : 835-932.
- Herman, József, 1957, " *Cur, quare, quomodo*. Remarques sur l'évolution des particules d'interrogation en latin vulgaire ", *Acta Antiqua Academiae Scientiarum Hungaricae* 5 : 369-377.
- , 1963, *La formation du système roman des conjonctions de subordination*, Berlin, Akademie-Verlag.
- , 1989, " *Accusativus cum Infinitivo* et subordonnée à *quod, quia* en latin tardif – nouvelles remarques sur un vieux problème ". In : Calboli, Gualtiero (éd.), *Subordination and Other Topics in Latin. Proceedings of the Third Colloquium on Latin Linguistics*, Amsterdam-Philadelphia, Benjamins : 133-152.
- Kühner, Raphael / Stegmann, Carl, 1914², *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache, 2. Teil : Satzlehre, 1. und 2. Band*, Hannover, Hahn (unveränd. reprograf. Nachdruck, Darmstadt, WBG, 1988).
- Kusternig, Andreas, 1982, " Die vier Bücher der Chroniken des sogenannten Fredegar (Buch 2, Kapitel 53 bis Buch 4, unwesentlich gekürzt) ". *Ausgewählte Quellen zur deutschen Geschichte des Mittelalters* IVa, *Quellen zur Geschichte des 7. und 8. Jahrhunderts*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft (réimpr. 1994) : 3-271.
- Mayen, Georg, 1889, *De particulis quod, quia, quoniam, quomodo, ut pro Acc. cum Infinitivo post verba sentiendi et declarandi positis*, Dissertatio Inauguralis, Kiel.
- Orlandini, Anna, 2001, *Grammaire fondamentale du latin. Tome VIII. Négation et argumentation en Latin*, Louvain-Paris, Peeters.
- , 2004, " Comparatives et comparatives conditionnelles dans des structures corrélatives ". In : Bodelot, Colette (éd.), *Anaphore, cataphore et corrélation en latin*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal : 95-111.
- Panchón, Federico, 2003, " Les complétives en *ut* ". In : Bodelot, Colette (éd.) : 335-481.
- Serbat, Guy, 1980, " *Quid impedit quin explanationem fingamus ?* Propositions pour l'analyse de quelques complétives ". *Vita Latina* 78 : 5-9.
- , 2003, " Les complétives en *quod* ". In : Bodelot, Colette (éd.) : 528-753.
- Stephens, Laurence, 1985 [1986], " Indirect Questions in Old Latin : Syntactic and Pragmatic Factors Conditioning Modal Shift ". *Illinois Classical Studies* 10/2 : 195-214.
- Sznajder, Lyliane, 2003, " Les complétives au subjonctif sans conjoncteur ". In : Bodelot, Colette (éd.) : 13-95.
- Väänänen, Veikko, 1981³, *Introduction au latin vulgaire*, Paris, Klincksieck.

- Wallace-Hadrill, John Michael, 1960, *The Fourth Book of the Chronicle of Fredegar with its Continuations*, London, Thomas Nelson.
- Wanner, Dieter, 1990, " Le subjonctif de subordination en latin vulgaire : questions indirectes et adverbiales temporelles ". In : Calboli, Gualtiero (éd.), *Latin vulgaire – Latin tardif II*, Tübingen, Niemeyer : 249-280.
- Wirth-Poelchau, Lore, 1977, *AcI und quod-Satz im lateinischen Sprachgebrauch mittelalterlicher und humanistischer Autoren*, Inaugural-Dissertation, Friedrich-Alexander-Universität Erlangen-Nürnberg.